



Municipalité
de
Vucherens

**Au Conseil communal
1509 Vucherens**

Vucherens, le 29 avril 2024

k:\1-administration générale\10.autorités\10.03 municipalité\10.03.03 préavis\2024\03_rapport sur les comptes 2023.docx

Préavis municipal 03/2024

Rapport sur les comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC), la Municipalité vous soumet le rapport sur les comptes 2023 pour la commune de Vucherens.

Remarques générales

Le dépassement budgétaire (compte par nature 300) de la rémunération de la Municipalité s'explique par :

- les primes de départ des anciens municipaux non budgétées ;
- une augmentation de la charge de travail.

Le dépassement budgétaire (compte par nature 301) pour le poste des salaires du personnel communal s'explique par :

- une sous-évaluation des augmentations annuelles ;
- l'engagement de la nouvelle Préposée au Contrôle des Habitants ;
- des primes exceptionnelles « Vie chère » que le Canton a accordé début 2023.

Avec la mise en place du nouveau logiciel des salaires en juillet 2023, la répartition s'effectue selon un pourcentage établi sur la moyenne des heures des trois dernières années et non plus sur les heures effectives ce qui explique les différences dans les divers dicastères. De plus, la comptabilisation de la LPP pour la Municipalité a été regroupée dans un seul compte (101.3040) et non pas dans chaque dicastère comme par le passé. En effet, il n'est pas possible de le faire avec le logiciel actuel.

1 Administration générale

110 Administration

- 110.3065 Remplacement de vêtements usagés et non compris dans l'abonnement de l'entreprise Bardusch.
- 110.3101 Achat de matériel pour le travail des archivistes en plus du matériel courant.
- 110.3102 Impression du journal « La Chouette ».
- 110.3193 Cotisation à l'ARBV diminuée de CHF 2.50/hab. comparé au budget.
- 110.3523 Augmentation des frais du FCJM.

150 Ecoles de musique

- 150.3511.2 CHF 9.50/habitant pour 638 habitants.

190 Service d'informatique

- 190.3181.1 Frais uniques liés au changement de l'imprimante en juillet 2023.

2 Finances

210 Impôts

En 2023, on constate une diminution des rentrées fiscales au niveau du revenu et de la fortune des personnes physiques et des droits de mutations par rapport à 2022. On constate également une forte augmentation sur les gains immobiliers. En 2023, l'ACI demande que la provision pour pertes sur débiteurs soit de CHF 93'000.-, c'est pourquoi une augmentation du fonds de réserve « Débiteurs douteux » de CHF 23'000.- a dû être réalisée.

3 Domaines, forêts et bâtiments

350 Collège

- 350.3153 Remplacement d'un four chez un locataire.
- 350.4271.4 Location de l'ancienne salle de classe dès décembre 2023.

351 Salle communale / 354 3CH

Pour plus de transparence, la Municipalité a souhaité séparer les comptes de la salle communale et ceux du restaurant des 3CH au niveau des comptes 2023. Le budget 2023, quant à lui été laissé dans le chapitre 351.

4 Travaux

420 Service de l'urbanisme

- 420.3185 Honoraires de NPPR à la suite de la réalisation d'une servitude de passage entre 2021 & 2023.

430 Routes

- 430.3222.2 Intérêts liés au préavis 02/2023.

440 Parcs, places et cimetièrè

440.3145 Frais pour la désaffectation du cimetière plus élevés que prévu car des travaux supplémentaires ont été demandés.

450 Ordures et déchets

450.3188 Diminution du temps pour le ramassage des déchets.

450.3188.1 Diminution du volume de déchets encombrants.

460 Réseaux d'égouts et d'épurations

460.3222.2 Intérêts liés au préavis 02/2023.

A noter que dès 2024, la Commune sera soumise à la TVA (8.1%) pour ce domaine car le montant des revenus dépasse les CHF 100'000.-.

5 Instruction publique et cultes

510 Enseignement ASIJ primaire et secondaire

510.3522 CHF 2'333.04/élève (90) et CHF 303.05/habitant (637).

6 Police

7 Sécurité sociale

8 Services industriels

810 Service des eaux

810.3144 Frais en lien avec le changement de la seconde pompe de la STAP des Grands Champs.

810.3185.1 Les honoraires liés à la mise à jour du plan directeur des eaux n'ont pas été facturés en 2023 car le dossier n'est pas encore terminé.

810.3222.2 Intérêts liés au préavis 02/2023.

Comptes communaux pour l'année 2023

Le résultat final après écritures de bouclément présente un excédent de charges de CHF 9'481.78.

Décision

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens

- vu le préavis de la Municipalité n° 03/2024,
- oui le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- ✓ d'accepter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés

- Ceux-ci se résument comme suit :

Charges CHF 2'928'649.56

Revenus CHF 2'919'167.78

Résultat CHF - 9'481.78

Adopté en séance de Municipalité le 29 avril 2024.

Jean-François Perroud



Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud